

Requérants au titre du transport  
des matières radioactives

Fontenay-aux-Roses, le 27 novembre 2007

**Objet :** Transport des matières radioactives  
Agréments des modèles de colis AIEA 73 et AIEA 85

**Réf. :** Lettre DGSNR/SD1/0552/2006 du 1er août 2006

Madame, Monsieur,

Par lettre citée en référence, je vous annonçais que les colis conformes à un modèle agréé en vertu des éditions 1973 du règlement de transport des matières radioactives de l'AIEA ne seraient plus autorisés à circuler sur le territoire français à compter du 31 décembre 2010. En conséquence, les certificats d'agrément ou de validation d'agrément délivrés par l'Autorité de sûreté nucléaire expireront au plus tard fin 2010 pour ces anciens modèles.

A cette occasion, je vous ai suggéré de développer de nouveaux concepts ou, à défaut, de revoir les dossiers de sûreté pendant la période transitoire 2006-2010, afin de vous conformer intégralement aux éditions 1996 ou ultérieures du règlement de transport de l'AIEA

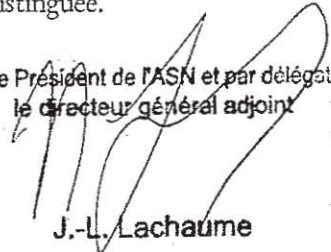
Aussi, je vous demande de bien vouloir me dresser, pour le 29 février 2008 au plus tard, un état précis de la situation des modèles de colis AIEA 73, tout en détaillant les actions réalisées à ce jour, les perspectives et les calendriers associés.

Par ailleurs, je vous invite à engager un plan d'action analogue pour les modèles de colis conformes à l'édition 1985 du règlement de transport de l'AIEA. En effet, j'envisage de ne plus délivrer d'agrément AIEA 85 à l'horizon 2020. Dans ce contexte, je vous demande de me transmettre, pour le 31 décembre 2008 au plus tard, un état des lieux de la situation ainsi que votre stratégie pour faire évoluer le parc d'emballages concernés.

Enfin, je vous rappelle que la fabrication d'emballages conformes à un modèle de colis AIEA 73 ou AIEA 85 n'est plus autorisée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
le directeur général adjoint

  
J.-L. Lachaume

[www.asn.fr](http://www.asn.fr)